



**Bénévoles
recherchés**

à Saint-Léonard





Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est avec grande fierté que Saint-Léonard a adhéré à la *Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles*, devenant le premier arrondissement montréalais à officialiser ainsi son engagement en matière de bénévolat.

Par ce geste, nous souhaitons reconnaître l'apport inestimable des bénévoles, dont le dévouement contribue sans conteste au dynamisme et à la vitalité de notre belle communauté.

Merci donc aux centaines de bénévoles qui s'investissent, jour après jour, à Saint-Léonard!

Merci de contribuer à faire de notre arrondissement une communauté plus humaine, plus inclusive et plus solidaire!

Et surtout, merci de vous engager à faire une différence concrète dans le quotidien des Léonardoises et des Léonardois, dont les besoins sont certes bien réels!

L'arrondissement s'engage par ailleurs à poursuivre son soutien annuel à plus de 70 organismes communautaires, culturels et sportifs, au sein desquels vous vous investissez.

Dès maintenant, ces organismes peuvent également profiter d'un nouveau service d'accompagnement que nous avons déployé afin de les soutenir dans leurs activités de recrutement de bénévoles.

Ce dépliant se veut un outil visant à faire la promotion du bénévolat. À cet effet, nous y avons listé les opportunités d'expériences bénévoles, secteur par secteur, afin de vous guider rapidement selon votre champ d'intérêt.

Soyez assurés que l'arrondissement de Saint-Léonard entend demeurer un allié indéfectible dans la réalisation de vos actions bénévoles.

Merci encore et longue vie aux bénévoles!

Michel Bissonnet
Maire de l'arrondissement



S'impliquer auprès des aînés

Les opportunités de bénévolat :

Aide aux emplettes, animation d'activités, chauffeurs pour accompagnements médicaux, etc.

Communiquez avec nous :

Centre des Aînés du Réseau d'Entraide de Saint-Léonard

514 326-4116

Clubs de l'âge d'or

514 328-8500, poste 7026



S'impliquer auprès des jeunes

Les opportunités de bénévolat :

Aide-animateurs, soutien aux activités de levée de fonds, surveillance d'activités, etc.

Communiquez avec nous :

Ligue des cadets de l'Air du Canada-Québec Escadron - 518 Rosemont

514 927-2478

Maison de jeunes de Saint-Léonard

514 327-0185



S'impliquer auprès des communautés culturelles

Les opportunités de bénévolat :

Animation d'activités récréatives, animation de cours informatiques, soutien administratif, etc.

Communiquez avec nous :

Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

514 723-4939

Amis du monde

438 870-8267

Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis

514 852-1011

Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion (BADR)

514 324-5341

Mouvement Fraternité Multi-Ethnique

514 256-6976

Regroupement Interculturel de Saint-Léonard

438 930-2353

S'impliquer dans les secteurs social et communautaire

Les opportunités de bénévolat :

Aide-éducateurs dans les haltes-garderies, animation d'activités parents-enfants, soutien à la distribution alimentaire, etc.

Communiquez avec nous :

Action Dignité de Saint-Léonard
514 251-2874

Al-Anon et Al-Ateen
514 866-9803

Carrefour des femmes de Saint-Léonard
514 325-4910

Club du bonheur de Saint-Léonard
514 329-3178

Club Toastmasters de Saint-Léonard
514 266-3734

Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard
514 256-6976

Concertation Saint-Léonard
514 323-1417

Écoquartier de Saint-Léonard
514 328-8444

Jeunes marins urbains
514 523-6728

Mains utiles
514 993-9128

Maison de la famille de Saint-Léonard
514 852-6161

Narcotiques Anonymes
514 249-0555

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix
514 257-8711

S'impliquer dans le secteur culturel

Les opportunités de bénévolat :

Accueil ou surveillance lors d'événements culturels, implication au sein d'un conseil d'administration, soutien administratif, etc.

Communiquez avec nous :

Amis de la peinture de Saint-Léonard
514 328-8576

Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard
514 252-7056

Association Québec-France Montréal-Récollet
514 715-3734

Association Trinacria
514 503-7969

Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
514 852-1453

Choeur Alpini de Montréal
514 955-5116

Troupe de théâtre amateur « La Galère »
514 321-5133

Université du Troisième âge
514 376-4192

Société de Saint-Vincent de Paul de Saint-Léonard
514 852-2142

Table ronde de Saint-Léonard
514 955-6464



S'impliquer dans les secteurs sportif et récréatif

Les opportunités de bénévolat :

Aide-animateurs, arbitres, surveillance d'événements sportifs, soutien à l'organisation d'événements, etc.

Communiquez avec nous :

Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard

514 967-2293

Association de baseball St-Léonard

514 572-4843

Association de cheerleading de Saint-Léonard

514 323-1010

Association du hockey mineur de Saint-Léonard

514 327-1170

Association du soccer St-Léonard (A.S.S.L.)

514 723-3131

Association régionale de pétanque Bourassa

514 254-9247

Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard

438 995-0410 • 514 885-8176

Club Basketball St-Léonard

514 885-8176

Club des As

514 642-3764

Club de judo de Saint-Léonard

514 508-5030 • 514 883-5030

Club de patinage artistique de Saint-Léonard

514 593-7878

Club de pétanque Les Carreaux de Saint-Léonard

514 327-8572

Club sportif Ludus

514 379-1009

Comité des usagers des jardins communautaires

514 969-8700

Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'île de Montréal

514 371-1505

Corporation de football junior de St-Léonard

514 727-2899

Gestion Multisports de St-Léonard

514 721-6971

Gymsplit

514 903-9035

Ligue de tennis de Saint-Léonard

514 508-3498 • 514 708-3498

Société québécoise de spéléologie

514 252-3006

YMCA du grand Montréal

514 271-3437, poste 4207

CHARTRE DU BÉNÉVOLAT ET DES ORGANISATIONS DE BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT la contribution inestimable de centaines de bénévoles œuvrant au sein de plus de 70 organismes communautaires, culturels et sportifs soutenus annuellement par l'arrondissement de SAINT-LÉONARD en vertu de la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif*

CONSIDÉRANT les engagements financiers et politiques pris par l'arrondissement de SAINT-LÉONARD afin de rendre accessible à tous les citoyens l'espace public social et bâti

CONSIDÉRANT que la Charte montréalaise des droits et responsabilités reconnaît que la participation citoyenne contribue au renforcement du sentiment d'appartenance à la Ville, ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active et que le bénévolat constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique à SAINT-LÉONARD

CONSIDÉRANT que le bénévolat contribue au dynamisme et à la qualité de vie des citoyens de SAINT-LÉONARD, à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'au développement social, économique et culturel

L'arrondissement de SAINT-LÉONARD adhère à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles.

ARTICLE 1 : Qu'est-ce que le bénévolat ?



- Le bénévolat est une contribution au service d'une collectivité, d'une cause ou de personnes, qui s'exerce dans une organisation légalement constituée ou non, ou encore de façon spontanée, seul ou en groupe.
- Le bénévolat, comme acte de participation sociale, est une force essentielle au développement social, économique et culturel, à la vie démocratique et à capital social des communautés, au même titre que la force de travail des salariés et de la force économique, sociale et culturelle.
- Le bénévolat exige qu'on dépense énergie et argent pour son développement, au même titre que pour les autres forces de la communauté, considérant qu'il est un lieu privilégié d'intégration sociale et de développement du capital humain des individus.

ARTICLE 2 : Qu'est-ce qu'un bénévole ?



- Le bénévole est une personne qui donne son temps volontairement et sans rémunération pour rendre service à une personne, une communauté ou une cause.
- Le bénévole agit en assumant une responsabilité ou en accomplissant une tâche, il recherche des liens avec les autres, le plaisir, le sens de l'accomplissement et le sentiment d'être utile.
- Le bénévole appartient à un milieu qu'il soit un réseau ou un territoire.

ARTICLE 3 : Le bénévole dans l'organisation



- Le bénévole assume une tâche ou une responsabilité, il en porte les obligations, les attributions et les pouvoirs.
- Le bénévole est un partenaire, un ami, un voisin, il n'est pas un « salarié non payé ».
- La contribution et la compétence spécifique et irremplaçable du bénévole tiennent à son statut de citoyen.
- Le bénévole est partie prenante de l'organisation.

Les organisations de bénévoles



Les devoirs

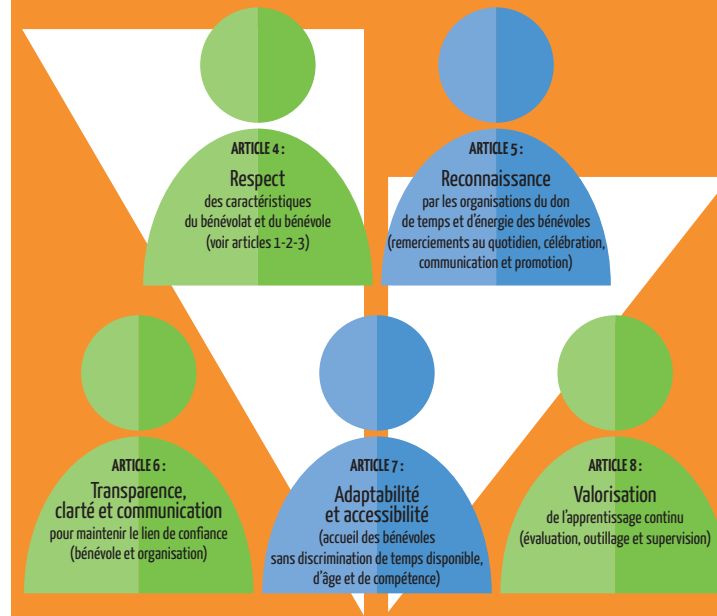
- ARTICLE 9 :** Assurer une expérience de bénévolat de qualité, ainsi qu'une ambiance plaisante (un bénévole satisfait est un bénévole passionné et motivé)
- ARTICLE 10 :** Pratiquer une gestion participative (informer et consulter le bénévole et l'impliquer dans les décisions)
- ARTICLE 11 :** Respecter les personnes et la diversité (temps disponible, étapes de vie, compétences, intérêts, tâches)
- ARTICLE 12 :** Soutenir adéquatement (attentes et tâches réalistes, formation, ressources, évaluation constructive)
- ARTICLE 13 :** Valoriser positivement le caractère propre (le voisin citoyen) et la contribution des bénévoles auprès des usagers (visibilité, promotion)
- ARTICLE 14 :** Assurer la sécurité des bénévoles (agir en bon père de famille, assurer la confidentialité, la protection et la défense)

Les droits

- ARTICLE 15 :** Respect de ses règles et de ses structures (informe le bénévole)
- ARTICLE 16 :** Sécurité des usagers et des services
- ARTICLE 17 :** Information (communications dans les deux sens)
- ARTICLE 18 :** Engagements envers les usagers de ses services ou des tiers
- ARTICLE 19 :** Définition et attribution des tâches convenues entre les parties et validées par l'organisation



Valeurs des organisations (municipalités, organismes et utilisateurs)



Le bénévole



Les droits

- ARTICLE 20 :** Droit à la liberté de choix
- ARTICLE 21 :** Droit aux bénéfices liés à la nature du bénévolat (satisfaction, estime)
- ARTICLE 22 :** Droit à l'initiative et au soutien à la réalisation de son plein potentiel
- ARTICLE 23 :** Droit à l'information et à l'écoute
- ARTICLE 24 :** Droit à la sécurité physique et psychologique
- ARTICLE 25 :** Droit au soutien légal



Les devoirs

- ARTICLE 26 :** Respect de l'engagement et des obligations liées à la tâche confiée
- ARTICLE 27 :** Devoir d'information et de transparence envers l'organisation
- ARTICLE 28 :** Respect des personnes (honnêteté, confidentialité et sécurité)
- ARTICLE 29 :** Respect des règlements et des instances de l'organisation

Montréal

Saint-Léonard
Montréal

Observatoire
québécois
du loisir

Sport et Loisirs de
l'île de Montréal

Devenez bénévole à Saint-Léonard !

Vivez une expérience des plus enrichissantes en devenant bénévole au sein d'un organisme partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

De multiples opportunités s'offrent à vous !

Communiquez avec les organismes du secteur qui vous intéressent. Ils sauront vous guider selon vos intérêts et les besoins de leur organisation.



ville.montreal.qc.ca/st-leonard/benevolat